

IN WITNESS WHEREOF, the undersigned, being duly authorized by their respective Governments, have signed this Treaty.

DONE at Washington in duplicate, in the English and French languages, both texts being equally authentic, this second day of April, 1984.

EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment autorisés par leurs Gouvernements respectifs, ont signé le présent Traité.

FAIT à Washington en deux exemplaires, dans les langues anglaise et française, les deux textes faisant également foi, le deuxième jour d'avril 1984.

ALLAN J. MacEACHEN
For the Government of Canada
Pour le Gouvernement du Canada

GEORGE SHULTZ
For the Government of the United States of America
Pour le Gouvernement des États-Unis d'Amérique